



CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 03 janvier 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ***Un niveau de production de logements sociaux en Essonne très élevé en 2017 pour la troisième année consécutive***

La production de logements, notamment celle des logements locatifs sociaux, constitue un enjeu majeur pour répondre aux besoins grandissants de la population à l'échelle de l'ensemble de la région Île-de-France.

**Pour la troisième année consécutive, l'Essonne affiche une dynamique de production de logements locatifs sociaux** à la hauteur de cet enjeu : **4 000 nouveaux logements** ont ainsi été agréés en 2017 dans le département, un chiffre voisin de celui de l'année 2016 qui faisait figure de record historique pour l'Essonne.

Les communes et les bailleurs HLM sont très mobilisés dans l'atteinte de l'objectif fixé par l'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbains et décliné par période triennale. 2016 était la dernière année de la période triennale 2014-2016 ; 2017 est la première année de la période triennale 2017-2019.

Les logements les plus sociaux représentent la majeure partie des agréments. De fait, 3 235 logements PLUS\* – PLAI\*\* ont bénéficié en 2017 des 17,22 M€ de subventions directes accordées par l'État au titre du fonds national d'aide à la pierre (FNAP), et permettront d'alimenter l'offre à destination des ménages les plus modestes, des étudiants, ou des personnes en situation de grande précarité.

L'année 2017 est marquée également par un nombre significatif de logements très sociaux produits (PLAI dits « adaptés »). Faisant écho à la volonté politique de réduire le recours aux hébergements d'urgence et s'inscrivant dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) placé sous la coordination

#### **Contacts presse :**

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

**Catherine COURDURIE**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 07 89 78 56 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [catherine.courdurie@essonne.gouv.fr](mailto:catherine.courdurie@essonne.gouv.fr)



@Prefet91



prefet.delessonne

de l'État et du Conseil Départemental, 105 logements d'insertion ont été financés en 2017, ce qui permet une nouvelle fois à l'Essonne de faire partie des chefs de file nationaux dans ce domaine. Proposés par des associations telles que Solidarités Nouvelles pour le Logement et Monde en Marge, ces « logements-passerelles » à bas niveau de quittance seront destinés à des publics en situation d'exclusion lourde.

Près de 80 % de la production de logements sociaux est localisée dans les communes qui n'atteignent pas encore le taux de 25 % fixé par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). Ce constat est en phase avec les orientations du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) adopté à la fin de l'année 2017, lequel rappelle l'impératif d'atteindre les objectifs de la loi SRU et insiste sur le rééquilibrage de la production sociale des communes très dotées en logements sociaux vers celles les moins dotées.

Les services de l'État poursuivront leur mobilisation aux côtés des communes, des autres acteurs locaux et des bailleurs HLM en 2018 afin de conforter cette dynamique essonnienne et l'inscrire dans l'objectif régional de production annuelle de 37 000 logements locatifs sociaux par an fixé par le SRHH.

*\* PLUS Prêt Locatif à Usage Social ; au niveau national, environ 60% des ménages ont des revenus inférieurs au plafond de ressources de référence pour l'accès à un PLUS*

*\*\* PLAI Prêt Locatif Aidé d'Intégration ; au niveau national, environ 30% des ménages ont des revenus inférieurs au plafond de ressources de référence pour l'accès à un PLAI*